



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

## COMPTE RENDU DU CSAL DU 23 JANVIER 2024

Le CSAL s'est tenu le 23 janvier 2024 sous la présidence de Mme DESBOIS

Après lecture de la déclaration intersyndicale Solidaires, **FO-DGFIP**, CGT et CFDT, des déclarations liminaires par **FO-DGFIP**, CFDT et UNSA la directrice a précisé qu'elle n'apporterait de réponses que sur les points à vocation locale, n'ayant pas à se positionner sur ceux qui relèvent de la Direction Générale ou du ministère.

S'agissant des carrières et des rémunérations, elle a indiqué qu'elle attendait le rendez-vous du 29 janvier 2024. Pour ce qui est de l'attractivité, elle nous a informés qu'une augmentation des candidats aux concours est constatée, mais le nombre de candidats est limité aux places disponibles dans les écoles de formation.

### Ordre du jour

#### 1) Débat sur la programmation des travaux du CSAL.

**F.O.-DGFIP** a constaté qu'il n'y avait pas de CSAL de prévu entre le 18 juin et le 10 décembre 2024. La direction a donc acté la programmation d'un CSAL supplémentaire fin septembre début octobre.

Le calendrier prévisionnel des CSAL est donc : 11/01/2023, reconvoqué le 23/01/2024, le 14/03/2024, le 18/06/2024, fin septembre/début octobre 2024, et 10/12/2024.

Le calendrier des formations spécialisées est : 16/04/2024, une fin juin 2024 et le 15/10/2024.

#### 2) Déclinaison départementale de l'exercice emploi 2024 (pour avis).

Suppression de 6 emplois : -1 AFIPA, -1 IdivHC, +1 IdivCN, -3 B (SIE Dinan, SGC St Brieuc, paierie départementale) et -2 C (EDR, SIE St Brieuc).

Transfert de 36 emplois, dont 25 emplois créés pour le Service d'Appui du SIE de Lannion, 7 pour le Service d'Appui à la Publicité Foncière de Guingamp et 4 au Service Départemental des Impôts Fonciers au titre du transfert de la gestion de la taxe d'urbanisme à la DGFIP.

Nous avons constaté la suppression d'un poste d'AFIPA qui avait pourtant été créé en 2023. Cela démontre une gestion prévisionnelle des emplois à court terme non maîtrisée.

On constate que les effectifs dans les services déconcentrés sont insuffisants et que la charge des agents va malheureusement s'accroître.

Vote unanimité contre : Solidaires, **F.O.-DGFIP**, CGT, UNSA, CFDT

#### 3) Modification des horaires d'ouverture des services de la DDFIP des Côtes d'Armor (pour avis)

Les Organisations Syndicales approuvent l'harmonisation des horaires d'ouverture sur l'ensemble des sites du Département.

Toutefois, nous avons déploré les difficultés de l'élargissement des horaires d'ouverture, compte tenu de la situation de sous-effectif dans les SIP.

Les horaires proposés ne sont pas figés. Il y aura un bilan effectué dans un an, plus tôt en cas

de difficultés majeures. De même, les permanences France Service devraient être adaptées pour tenir compte des nouveaux horaires d'ouverture des SIP.

Vote contre : **F.O.-DGFIP**, les autres Organisations Syndicales : abstention.

3Bis) Demande délibération sur le pont du 10 mai 2024 (présentée par l'UNSA) :

La direction a prononcé une fin de non-recevoir, en indiquant que l'article 13 du règlement intérieur du CSAL, ne s'appliquait pas au cas de figure.

Un vote sur le pont naturel du 10 mai sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain CSAL.

4) Le SIP de demain (pour information).

L'idée prônée par la note du 16/05/2023 est de se focaliser sur un accueil généraliste et multicanal. Concrètement, l'accueil est élargi au champ de compétences des EFS, même si la fiscalité reste notre cœur de métier, un usager de la CAF sera pris en charge par notre accueil. Chaque agent du SIP devra être en mesure d'assurer la mission d'accueil.

Les outils de gestion (logiciels, etc) sont en cours de développement.

Chaque SIP sera dorénavant composé d'un seul et unique secteur d'assiette à l'horizon 2027. Le recouvrement forcé des SIP et SIE sera transféré au PRS au terme de cette réforme.

La Directrice a érudé l'organisation composée d'un SIP départemental avec des antennes.

Pour FO DGFIP, cette note est inquiétante compte tenu de la réduction constante des effectifs.

5) Questions diverses

- Pour l'utilisation des véhicules électriques, un guide est en cours d'élaboration au niveau de la Direction afin de savoir comment utiliser ces véhicules. Par ailleurs, aucun autre véhicule ne sera attribué au Département car les véhicules actuels ne parcourent pas plus de 10 000 km/an.

- Les Organisations Syndicales ont demandé qu'une journée d'information soit dispensée aux personnes souhaitant partir à la retraite afin de mieux appréhender les démarches administratives à effectuer.

- Concernant les travaux à réaliser dans le cadre de l'arrivée du SA SIE de Lannion, les travaux ne sont toujours pas commencés, faute de mise à disposition des crédits par la Direction Générale.

**FO-DGFIP revendique :**

**- Le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité,**

**- L'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites**

**- Le maintien de toutes les missions ainsi que l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels**

**FO-DGFIP avec la FGF FO exige :**

**- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et à ce titre, le maintien des statuts particuliers,**

**- le maintien du code des pensions civiles et militaires**

**- immédiatement une augmentation de 27,5 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000**

**- une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur minimum de l'inflation.**

Enfin **F.O.** s'oppose à tout recul de l'âge de départ en retraite et à tout allongement de la durée de cotisations et exige le retrait pur et simple de la Loi de réforme des retraites

Vos représentants **FO-DGFIP 22** en CSAL :

**Nicole BURLLOT PCE Saint-Brieuc, Bruno HERVE PCRCP Saint-Brieuc (Titulaires)**

**Fanny FAVREAU SDIF Saint-Brieuc, Laurent LASSON PCRCP Saint-Brieuc (Suppléants)**